

Communiqué de presse – 20 mars 2025

Épargne salariale : la satisfaction des salariés comme des entreprises est réelle, mais le besoin d'accompagnement et de pédagogie reste important

La nouvelle édition de la Semaine de l'Épargne Salariale se tiendra du 24 au 28 mars. Cet événement, initié conjointement par l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Direction générale du Trésor, la Direction générale du Travail, l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et La finance pour tous, mobilise l'ensemble de la Place dans un objectif commun : permettre aux salariés comme aux entreprises, de mieux connaître et comprendre le fonctionnement et les avantages de ces dispositifs de partage de la valeur certes plébiscités mais encore parfois mal connus.

Étude inédite OpinionWay : l'épargne salariale, entre atouts et défis

Après deux premiers volets en 2020 et 2023, une toute nouvelle étude dresse un état des lieux de la perception de l'épargne salariale par les salariés. Pour la première fois cette année, dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre par la loi Partage de la valeur du 29 novembre 2023 pour une durée de cinq ans, les dirigeants d'entreprises de 11 à 49 salariés ont été interrogés. En effet, il leur revient, à l'horizon de la fin de l'année 2025, de mettre en place au moins un dispositif de partage de la valeur selon des critères de bénéfices, qu'il s'agisse de participation, d'intéressement, d'abondement sur un plan d'épargne salariale ou encore d'une prime de partage de la valeur (PPV).

Cliquez sur les liens suivants pour accéder à l'[étude](#) complète et à l'[infographie](#).

- **Une dynamique positive dans les petites entreprises¹** avec davantage de bénéficiaires
- **La détention d'au moins un dispositif d'épargne salariale par 45% des salariés**
- **Un retour d'expérience largement positif** pour 77% des salariés et 86% des dirigeants
- **Un niveau de notoriété élevé** : près de 8 salariés sur 10 connaissent l'épargne salariale

Mais

- **Une perception encore parfois négative** : les dispositifs sont jugés complexes, ce qui freine leur adoption et renforce le besoin d'accompagnement.
- **Un engagement parfois en recul** : des épargnants ont pu renoncer à des versements volontaires en raison de contraintes financières ou de report vers d'autres placements.
- **Des freins persistants pour les dirigeants** : méconnaissance, prudence économique et complexité perçue empêchent encore de nombreux dirigeants de franchir le cap.
- **Un déficit d'information à combler** : seuls 65% des dirigeants sans dispositif connaissent la nouvelle obligation, contre 90% de ceux qui en ont déjà mis un en place.

¹ 11 à 49 salariés

L'information et la pédagogie sont essentielles

L'accompagnement des salariés et des entreprises constitue un élément clé dans la compréhension et la mise en place de ces dispositifs – en complément des mesures publiques incitatives : informer de façon pratique, factuelle et objective est essentiel afin de lever les freins et garantir une mise en œuvre efficace.

C'est dans cet esprit que la Semaine de l'Épargne Salariale a été conçue et que cette année encore, elle constitue un temps fort pour permettre à toutes les parties prenantes de mieux connaître ces dispositifs, aux bénéficiaires individuels et collectifs : en offrant une épargne facilitatrice aux salariés, à des conditions avantageuses, l'épargne salariale permet de financer des projets de vie autant qu'elle constitue pour l'entreprise, un levier de motivation et d'attractivité.

Les points de repères pratiques :

- **le site de référence à vocation pédagogique www.epargnesalariale-france.fr**

Employeurs, salariés, élus des CSE (Comité social et économique) et experts comptables y trouveront de nombreux contenus : mise en place des dispositifs et leur gestion au quotidien, caractéristiques de l'actionnariat salarié, comment investir son épargne salariale, préparer sa retraite ;

- **un agenda riche en événements tout au long de la semaine**

Une conférence « Epargne salariale et partage de la valeur : quel rôle pour les CSE ? », animée par l'AMF et l'AFG, le mardi 25 mars au Salon CSE à Paris mais aussi, de nombreux rendez-vous proposés par les différents partenaires à retrouver sur le site.

####

Créée en 2017, la Semaine de l'Épargne Salariale est une initiative de Place, à laquelle une trentaine d'acteurs apportent leur soutien. Sa vocation est de renforcer les connaissances des salariés et des entreprises sur les possibilités et le fonctionnement de cette épargne. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation financière dont s'est dotée la France depuis 2016, comme le préconise l'OCDE.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

À propos de l'AFG

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour l'avenir de notre pays. Elle regroupe plus de 440 membres, dont 340 sociétés de gestion, qui gèrent 90% des encours sous gestion en France.

Visitez notre site www.afg.asso.fr Suivez-nous sur [LinkedIn @AFG](#)

À propos de la DGT

La Direction générale du travail (DGT) élabore, anime et coordonne la politique du travail afin d'améliorer les relations collectives et individuelles et les conditions de travail dans les entreprises. Visitez notre site <http://travail-emploi.gouv.fr/>

À propos de la Direction générale du Trésor

La Direction générale du Trésor est au service des ministres pour leur proposer et conduire, sous leur autorité, la politique économique française et la défendre en Europe et dans le monde. Pour plus d'information :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/>.

Suivez nos actualités sur X @DGTresor

À propos de La finance pour tous

La finance pour tous est une association d'intérêt général, agréée par le ministère de l'Éducation Nationale, qui a pour objectif de favoriser et promouvoir la culture financière du grand public. Visitez notre site www.lafinancepourtous.com. Suivez-nous sur [LinkedIn](#)